



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

192, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n°2024-08 du 17 janvier 2024 portant rectification de la commission électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne.

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES 2023-59 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES 2023-64 du 29 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;



Vu l'arrêté DRAES 2024-03 du 17 janvier 2024 portant rectification de la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES 2024-05 du 17 janvier 2024 désignant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

ARRÊTE

Article 1: La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023, est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Philippe NEGRIER Directeur général	Marie-Christine GUILLOT Directrice adjointe
Cécile FAUCHEUX Directrice vie étudiante	Eva GRASSET-BEAUDONNAT Directrice ressources humaines
Sophie DELFOUR Conseillère juridique et prévention	Pascal JOBERT Responsable service des achats marchés
Marie-Pierre THIAIS, Directrice d'unité de gestion des résidences universitaires Clos Saint Jacques	Magali CONTOUX, Directrice d'unité de gestion des résidences universitaires du centre-ville
Frédéric PHILIPPE, Directeur de l'hébergement	Sarah BACONNET, Directrice de la restauration



Représentants des électeurs étudiants :

Titulaires	Suppléants
Valentin FAVRE UNI / UNI: La droite étudiante pour la suppression de la CVEC et la défense de nos écoles	Noa DUTKOWIAK UNI/ UNI: La droite étudiante pour la suppression de la CVEC et la défense de nos écoles
Markus DURAN Union Étudiante / Union Étudiante contre la précarité	Isaac HENOCQUE Union Étudiante / Union Étudiante contre la précarité
Maigane DUCHOSSOY FAGE / BOUGE TON CROUS avec la FedEA et tes associations étudiantes	Simon BOUCHARD FAGE / BOUGE TON CROUS avec la FedEA et tes associations étudiantes
Julien CHMIELEWSKI La Cocarde Étudiante: l'alternative patriote !	Lucie GWIAZDA La Cocarde Étudiante: l'alternative patriote !
Aloïs GITENAIT Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !	Noémie AURAND Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !

Article 2 : La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne et sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne : <https://www.crous-clermont.fr>.

Article 4 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**

Gabriele FIONI